

Le cas Poutine



Vladimir Poutine, le président russe, fait parler de lui depuis de nombreuses années. Il est perçu en France comme un dirigeant autoritaire, voire même sanguinaire. A plusieurs reprises, il a fait preuve d'un comportement très ambigu qui rappelait les sombres dirigeants que la Russie a connus au cours du XXe siècle.

La Russie, rappelons le, il y a quelques dizaines d'années, étaient le pays phare d'un groupement de pays qui s'appelait l'URSS.

L'URSS était une grande puissance mondiale qui prônait un régime communiste, et se posait comme le grand rival

des Etats Unis. Elle brimait la liberté et les dirigeants qu'elle a connus étaient ni plus ni moins que des dictateurs responsables de la mort et de la disparitions de milliers de personnes.

Bref pour en revenir à 2016, malgré ses dérives, le président Poutine reste un dirigeant très puissant avec qui les autres chefs d'Etat doivent composer, sans jamais vraiment pouvoir s'opposer frontalement à lui. Seulement voilà, il y a quelques jours, son nom a pour la première fois été le lieu d'accusations graves et officielles de la part de la justice britannique dans l'affaire du meurtre d'un opposant au régime russe. Or, de telles accu-

sations peuvent être le lieu d'une véritable rupture diplomatique entre les deux pays.

Ces évènements donnent à réfléchir. Pensez vous que sous prétexte qu'un dirigeant est puissant, il faut se taire sur ses actes ? Essayer de le broser dans le sens du poil ? Ou au contraire, est ce qu'il faut toujours se battre pour la justice, quitte à créer de dangereuses tensions internationales ? Comment régir dans ce genre de contexte ?

Jeux olympiques 2016 au Brésil et le virus Zika

Les prochains Jeux olympiques auront lieu en 2016 au Brésil mais récemment une épidémie de Zika contamine le pays. Le virus Zika est une maladie transmise par la pique d'un moustique. Les personnes atteintes du virus présentent généralement les mêmes symptômes que ceux atteints de la dengue : fièvre, éruptions cutanées, conjonctivite, douleurs musculaires... mais cette maladie ne tue pas. Pour le moment



il n'existe aucun traitement ou vaccin pour combattre le Zika. Le Brésil fait en ce moment face à une augmentation des cas de Zika sur son territoire et effraye les populations en vue des Jeux olympiques qui démarreront en juillet et qui auront lieu à Rio de Janeiro. Alors que les autorités sanitaires du pays ont déclenché « l'état d'urgence médical », la présidente Dilma Rousseff tient à préciser que cette situation ne remet pas en cause les Jeux olympiques. Mais le Brésil n'assure pas non plus que le virus sera éradiqué d'ici le démarrage des JO. Depuis, des campagnes de prévention ont été lancées pour ralentir la propagation au maximum. L'idée est de faire comprendre à la population

brésilienne qu'ils sont les meilleurs acteurs pour stopper cette propagation en adoptant les bons gestes qui permettent d'éviter l'épidémie.

En 2009, lorsque Rio de Janeiro a été choisi pour accueillir les Jeux olympiques de 2016, le Brésil était la star des pays émergents, en pleine croissance et dopé par le boom des matières premières. Sept ans plus tard, le géant d'Amérique latine traverse une crise économique, sa classe politique est salie par un gigantesque scandale de corruption et vit depuis des mois sous la menace du virus Zika qui se propage de plus en plus. Cette histoire de virus embête le Brésil car vient s'ajouter à tous les autres problèmes. Le

Brésil ne souhaite pas effrayer les millions de personnalités et spectateurs qui vont se rendre sur leur territoire en juillet. Est-ce que vous vous rappelez de la coupe du Monde de football en 2014 ? si oui, vous devez savoir que le Brésil a été très critiqué pour avoir dépensé des sommes monstrueuses dans la création de stades et l'aménagement de la ville alors même qu'une majorité de la population brésilienne vit dans des conditions d'extrême pauvreté.

[Pensez-vous que le milieu des Jeux olympiques et le monde de la FIFA sont identiques ?](#)

Un danseur condamné pour un selfie avec JM Le Pen dormant dans un



Brahim Zaibat (l'ex de Madonna) a publié un selfie sur les réseaux sociaux, la veille du second tour des élections régionales : sur ce selfie, on peut apercevoir Jean-Marie Le Pen, le cofondateur du Front National, dormant dans un avion, et Brahim Zaibat tout souriant derrière lui. Sur Facebook, cette publication était accompagnée du commentaire suivant : « Mettez les K.O demain en allant tous voter. Pour préserver notre France fraternelle !!! ». Par ce post, le danseur incitait donc à ne pas voter pour le Front National et ridiculisait quelque peu Jean-Marie Le Pen par ce cliché peu flatteur. A la suite de cette publication, Jean-Marie Le Pen avait saisi la justice pour atteinte à la vie privée et au droit à l'image. Il demandait le retrait de la photo et un dédomma-

gement de 50 000€. En effet, cette photo a clairement été prise sans l'autorisation de Jean-Marie Le Pen, ce que reconnaît la justice. Cependant, elle n'est pas d'accord avec lui quand il affirme que cette photo est dégradante et malveillante. Aux yeux de la justice, Brahim Zaibat a effectivement violé le droit à l'image de Jean-Marie Le Pen, mais son selfie est cependant humoristique. Ainsi, les 50 000€ de dommages et intérêts demandés ont été diminués à 1€ symbolique. Mais Brahim Zaibat va devoir retirer le cliché des réseaux sociaux et devra tout de même verser 3000 € à Jean-Marie Le Pen pour lui rembourser ses frais de justice. Le danseur n'est pas d'accord avec cette décision judiciaire et a décidé de faire appel. Il considère en effet

que Jean-Marie Le Pen est une personne publique et donc qu'il doit supporter le regard critique des citoyens.

[Pensez-vous que Brahim Zaibat ait voulu gagner en notoriété sur le dos de Jean-Marie Le Pen, autrement dit faire du buzz ? Ou pensez-vous qu'il voulait vraiment inciter les citoyens à aller voter pour éviter au maximum l'abstention et la montée du FN ? Enfin, que pensez-vous de la décision judiciaire ? Brahim Zaibat a-t-il raison de continuer à se battre pour empêcher la suppression du selfie ?](#)

Des espèces animales qui disparaissent

Pour plusieurs raisons, des espèces animales sont menacées de disparaître. Pour commencer, la chasse et le braconnage, par exemple les éléphants sont en danger. Imaginez-vous expliquer à vos enfants qu'avant leur naissance, le plus gros animal terrestre du monde était l'éléphant, mais qu'ils sont tous morts car leurs défenses (leurs cornes en quelque sorte) sont très précieuses ? Beaucoup d'espèces polaires sont également en grand danger, notamment à cause du réchauffement climatique et la fonte des glaces : Par exemple les ours polaires, les pingouins meurent chaque jours de faim, ou parce que leur habitat est en train de disparaître (la banquise).



Certaines n'existent déjà plus

La disparition des espèces est réelle, par exemple de nos jours il n'existe plus aucun « Dodo », une espèce de gros oiseaux qui vivaient sur les îles et qui ont disparu à cause de la chasse.

Les végétaux aussi menacés

Les animaux ne sont pas

les seules espèces qui pourraient disparaître, certaines plantes sont aussi en danger, à cause du climat surtout (chaleur, pollution, maladies). Par exemple en ce moment même dans le Sud de l'Italie, des arbres millénaires (qui poussent depuis plus de mille ans) sont en train de mourir. «Vous voyez cet olivier ? Il a plus de mille ans: il a survécu aux guerres, au feu. Il est debout depuis le moyen-âge et aujourd'hui une maladie le tue ». La plupart de ces maladies sont elles

aussi dues au réchauffement climatique et à la pollution.

Pensez-vous que le patrimoine animal et végétal (la biodiversité) est important ? Est-il de notre devoir de conserver la planète en bon état, pour nos enfants par exemple ?

Une formation gratuite pour 100 000 chômeurs aux métiers du numérique



Lors de son intervention télévisée le 11 février dernier, François Hollande a réaffirmé son engagement à former 500 000 chômeurs supplémentaires aux métiers d'avenir. Le site de formation en ligne OpenClassrooms se porte volontaire pour participer à cette formation, et a déjà commencé à le faire. En effet, depuis 2015, OpenClassroom a passé un partenariat avec Pôle emploi et offre désormais ses services à 15 000 chômeurs. Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi n'ont pas à payer les 20€ mensuels d'abonnement au site, et bénéficient de l'offre « premium solo » qui comprend un accès gratuit au téléchargement de cours, de livres numériques et des forums. Ils peuvent aus-

si, s'ils suivent les cours sérieusement, obtenir des certificats validant ces cours. De plus, il est possible de suivre un parcours plus diplômant, le « premium plus », qui coûte 300 euros par mois. 700 demandeurs d'emploi ont demandé des financements au Pôle emploi pour suivre cette formation plus ambitieuse qui permet d'obtenir en six mois au minimum un diplôme, comme celui de « chef de projet multimédia ». Les personnes suivant ce type de formation sont aidées et suivies par des professeurs à distance appelés « mentors ». Au total, OpenClassroom propose 1000 cours en ligne, suivis par des étudiants, des chômeurs, mais aussi des personnes cherchant à se réorienter professionnellement (qui veulent

changer de métier). La plupart de ces formations sont courtes et sont liées au numérique. «Le but de l'entreprise est de rendre l'éducation accessible: que chacun puisse développer son employabilité sans barrière technique, financière ou de diplôme», explique Pierre Dubuc, l'un des fondateurs du site.

Ce partenariat entre OpenClassroom et Pôle emploi te semble-t-il une bonne idée ? Si tu le pouvais, est-ce que tu t'inscrirais sur ce site ? Quel type de formation t'intéresserait ?

